Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

1- Nomination secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.
Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➢ Christel BOGGIO

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-1-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

2-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 juin 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 30/06/2026 et demande si des observations sont à signaler sur sa rédaction.
Sans observations, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➢ PV du Conseil Municipal du 30/06/2026

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Mairie de CAPDENAC-LE-HAUT (Lot)

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260828-Del-2-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

3 - Présentation du rapport d'activités 2025 du Grand-Figeac

Le maire donne lecture du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes du Grand-Figeac.
Le Maire propose d'approuver le rapport 2025 ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➢ Le rapport d'activités 2025

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Mairie de CAPDENAC (Lot)

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-3-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

5 - Bureaux de vote et affichage

Le Maire donne lecture de la circulaire concernant la désignation des bureaux de vote et des emplacements d'affichage, dans le Département du Lot pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2027.

Le maire propose de conserver les deux bureaux de vote A et B à la Salle des Jardins.

En ce qui concerne les emplacements d'affichage, le maire rappelle que les emplacements obligatoires, selon les dispositions des articles L.51 et R.28 du Code électoral sont auprès des bureaux de vote. Les emplacements facultatifs sont calculés au nombre d'habitants et peuvent être au nombre de dix en rapport au nombre des électeurs de la commune.
Le maire rappelle qu'il n'existe aucun emplacement facultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les deux bureaux de vote à la salle des fêtes des Jardins, et de ne pas ajouter d'emplacement d'affichage facultatif pour l'année 2027

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-5-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

6 - Mse à jour plan de financement travaux sécurisation falaises au Port

Le Maire rappelle que les travaux de sécurisation des falaises au Port ont été présentés et votés à l'unanimité par le conseil municipal en date du 30 juin 2026.

Suite à cette délibération, les contacts ont été pris avec les services de l'Etat et l'entreprise GINGER CEBTP pour avancer ce projet.
Dans un premier temps, il est indiqué de démarrer la phase N°1 du projet qui pour rappel, concerne le secteur de l'entreprise MALBREL et qui présente le risque le plus élevé.
Une demande auprès d'un écologue est en cours pour l'étude de la biodiversité sur ce secteur.

Le Maire précise que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Fond Vert et du Fond BARNIER. Pour finaliser les dossiers un plan de financement doit être transmis joint ainsi que la délibération du conseil municipal, le validant

Le Maire propose de valider les demandes de subvention auprès du Fond Vert et du Fond Barnier ainsi que le plan de financement dont les chiffrages ont été réalisés par l'entreprise GINGER CEBTP.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-6-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Cette première phase concernant les travaux de sécurisation de l'entreprise MALBREL, le reste à charge de la commune sera partagé avec l'entreprise au prorata des travaux concernés.

TRAVAUX PHASE 1	MONTANT HT	FINANCEMENT	% MONTANT TRAVAUX	MONTANT
Sécurisation derrière l'entreprise MALBREL	218 700€	FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)	50%	140 900 €
Traitement barre rocheuse bâtiment X	20 100€	Fonds Vert	25%	70 450€
Etude G2PRO Phase	5 000€	Commune	25 %	70 450 €
DCE/ACT/phase	4 000€	Fonds propres		40 450 €
Maîtrise d'œuvre (12% du montant des travaux)	29 000€	Emprunt		30 000 €
Etude écologique (en attente de chiffrage)	5 000€			
TOTAL TRAVAUX AVEC ETUDE ECOLOGIQUE	**281 800€ HT**	**TOTAL FINANCEMENT**	**100%**	**281 800 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et mandate le Maire pour signer les documents relatifs à ce projet de travaux de sécurisation.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-6-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

7 – Convention boutique de la Tour

Le maire donne lecture de la convention avec « l'Exposition Galerie d'Art » représentée par Madame Claudie GOEMAERE, qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 26 au 29 août 2026
Le maire propose de fixer, pour cette exposition vente galerie d'art, la location à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.

Le maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTANTS POUR :14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-7-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

CAPDENAC
le haut

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLE

Entre la commune de Capdenac, dont le siège est situé 10 Place Lucter à Capdenac représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul MONTHIOUX,
Ci-après dénommé « La Commune »
Et
Madame Claudie GOEMAERE, organisatrice de l'exposition vente galerie d'art, domiciliée

- Objet et désignation

La Commune de Capdenac met à disposition de madame Claudie GOEMAERE, la salle du rez-de-chaussée du Donjon de Capdenac pour une exposition vente Galerie d'art.

- Droits et obligations

La boutique est ouverte du 26 au 29 août 2026 inclus, tous les jours de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
La préparation aura lieu le jour précédant l'ouverture, la restitution se fera le jour qui suit la fermeture.

La remise des biens a lieu à titre onéreux soit 1.00 €uro par jour et par exposant

Le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire (usus et fructus), sauf le pouvoir d'aliéner le bien (abusus).
Chaque exposant fournira une attestation d'assurance responsabilité civile sur la période identifiée, pour le lieu mis à disposition.

En cas de désaffection totale du bien mis à disposition, la commune de Capdenac recouvrira l'ensemble des droits et obligations sur le bien.

En cas de non observation de l'une des clauses de la présente convention par une des parties, l'autre aura la possibilité d'y mettre un terme de plein droit après un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception signifiant les motifs de la résiliation.

La convention est révocable à tout moment à la demande de chacune des parties,
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorial compétent.

Fait à Capdenac en deux exemplaires, le 25 août 2026

Pour la mairie de Capdenac

pour l'exposition

Jean-Paul MONTHIOUX

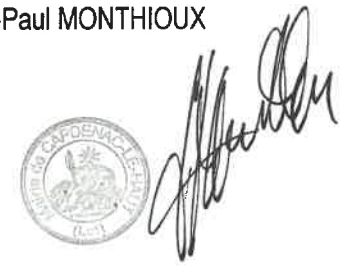

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-7-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

8-Tarifs liés à l'école

Gratuité de la garderie et du péri-éducatif
Le maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015.
Le dispositif est toujours en place pour l'année scolaire 2026-2027
Le Maire rappelle l'organisation retenue pour appliquer la réforme,

- ce sont trois séances péri éducatives, à la charge de la commune
- elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et elles sont assurées par un agent communal et un animateur de la Fédération Partir.

Le Maire rappelle en outre que le service de garderie est en place à partir de 07h30 le matin, pendant la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir. Le service est assuré par le personnel communal affecté à l'école.
Le maire propose de reconduire la prise en charge des frais liés aux animations péri éducatives par la commune ainsi que la garderie et propose au conseil de voter la gratuité pour ces services.

Tarif du transport du mercredi à la charge des familles
Le Maire informe du dispositif retenu pour appliquer la réforme, compte tenu du choix de ne pas assurer le repas du mercredi midi par la cantine de Capdenac, il propose de reconduire le service de transport vers Figeac (école Paul Bert pour la restauration) pour les enfants du RPI Capdenac-Lunan qui participent aux animations du centre de loisirs l'après-midi du mercredi.
Le Maire propose de solliciter une participation de la commune de Lunan, formalisée par une convention entre les deux collectivités, sur la part restant à charge à la commune de Capdenac, par enfant en fonction du remplissage, le prix du transport rémunéré à la société de taxi étant de 40 €.
Il est alors rappelé aux familles que ce dispositif est entièrement facultatif.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Le maire propose de reconduire la participation des familles à hauteur de 4 €uros par transport.

Tarif du repas de cantine

Le Maire rappelle que les repas sont livrés par un prestataire de services, réchauffés et servis par le personnel communal.
Le Maire propose le prix des repas soit pour l'année 2026/2027 à 3.40 € pour les enfants et 4.00€ pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de garderie, de périscolaire, de transport et des repas de cantine, et mandate le maire pour signer la convention de participation au transport du mercredi midi avec la commune de Lunan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs ainsi présentés et mandate le maire pour signer la convention avec la mairie de Lunan.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

CAPDENAC
le haut

CONVENTION DE REPARTITION DE LA DEPENSE LIEE AU TRANSPORT EN TAXI LE MERCREDI MIDI

Entre la commune de Capdenac, représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul MONTHIOUX,
Et
La commune de Lunan, représentée par son Maire, Madame Marie-Joëlle CANET

ARTICLE 1
La Commune de Capdenac met à disposition de tous les enfants du RPI Capdenac-Lunan un transport en taxi, le mercredi midi, depuis l'école de Capdenac vers l'école Paul Bert à Figeac, où les enfants sont pris en charge par la Fédération Partir dans le cadre du centre de loisirs du mercredi après-midi.

ARTICLE 2
La commune de Capdenac prend en charge la prestation financière de 40 €uros par trajet.

ARTICLE 3
La commune de Capdenac vote une participation des familles des enfants transportés à hauteur de 4 €uros par trajet.

ARTICLE 4
Le reste à charge est réparti au prorata du nombre d'enfants transportés par trajet et par commune.

ARTICLE 5
La participation de la commune de Lunan devra être versée au receveur municipal du Service de Gestion Comptable de Figeac, à réception de l'avis de paiement émanant de la mairie de Capdenac, trimestriellement.

ARTICLE 6
La convention prend effet au 1er septembre 2026, sur la durée de la période scolaire 2026-2027.

Fait à Capdenac en deux exemplaires, le 25 août 2026

Pour la mairie de Capdenac

Jean-Paul MONTHIOUX

pour la mairie de Lunan

Marie-Joëlle CANET

Mairie de CAPDENAC-LE-HAUT Lot

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

8a-Tarif transport taxi de Capdenac à Figeac – mercredi midi

Le Maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015, poursuivies en 2015-2016, et reconduites.

Le Maire informe du dispositif retenu pour appliquer la réforme, compte tenu du choix de ne pas assurer le repas du mercredi midi par la cantine de Capdenac, a mis en place un transport vers Figeac (école Paul Bert pour la restauration) pour les enfants qui participent aux animations du centre de loisirs de la Fédération Partir, l'après-midi du mercredi.
Il est alors rappelé aux familles que ce dispositif est entièrement facultatif.
Afin d'organiser le transport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, mandate le maire pour renouveler la convention avec les taxis Ambulances ABC, prestataire domicilié 5 rue Aristide Briand 12700 CAPDENAC-GARE, pour un montant de 40 €uros par trajet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du service et mandate le maire pour signer la convention avec le prestataire

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Mairie de CAPDENAC (Lot)

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8a-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE
DE
CAPDENAC

46100

Tél. 05 65 34 17 23
Fax 05 65 50 14 22

46100 CAPDENAC
☎ 05 65 34 17 23
🖷 05 65 50 14 22
e.mail : contact@capdenac-lot.fr

Convention pour l'organisation du service de transport d'enfants

Entre les soussignés
Mr Jean-Paul MONTHIOUX Maire de Capdenac, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du **25 août 2026**, d'une part

Mr Christophe BOUYSSET, entreprise ABC (Ambulance Bouysset Capdenac), titulaire d'une licence de taxi, domicilié 5 rue Aristide Briand à Capdenac-Gare (Aveyron), d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Objet et durée de la convention

Article 1 - objet

La commune de Capdenac confie au prestataire ABC, qui l'accepte, la mission de transport d'enfants

Article 2 - durée

La présente convention est conclue pour une durée de neuf mois et demi,
Sa date d'effet est fixée au 02 septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2027 inclus.
En cas de modification des clauses de la présente convention, il sera procédé à la signature d'un avenant.

Consistance et fonctionnement des services

Article 3 - Itinéraire

L'itinéraire de transport se situe dans le Département du Lot,
Le point de départ est fixé devant l'école élémentaire de Capdenac, 194 Route de la Pierre-Levée
L'arrivée est fixée devant l'entrée de l'école Paul BERT à Figeac (46100) 11 rue Paul Bert.

Article 4 - Caractéristiques du service

Desserte de Capdenac vers Figeac le mercredi
L'Horaire du départ est fixé entre 12h00mn et 12h15mn
Le véhicule de transport mis à disposition est adapté aux besoins du service.

Les Plus Beaux Villages de France®

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8a-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE
DE
CAPDENAC

46100

Tél. 05 65 34 17 23
Fax 05 65 50 14 22

46100 CAPDENAC
☎ 05 65 34 17 23
🖷 05 65 50 14 22
e.mail : mairie-capdenac-lot@wanadoo.fr

Convention pour l'organisation du service de transport d'enfants

Annexe : liste des enfants inscrits pour 2026-2027

LEFEVRE Clara
LEMAITRE Julia
LEMAITRE Margot

Les Plus Beaux Villages de France®

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8a-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

8-b-Tarifs des prestations périscolaires à la Fédération Partir

Le maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015.
Le dispositif est toujours en place pour l'année scolaire 2026-2027
Le Maire rappelle l'organisation retenue pour appliquer la réforme,

- ce sont trois séances péri éducatives, à la charge de la commune
- elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et elles sont assurées par un agent communal et un animateur de la Fédération Partir

Le Tarif de la prestation est fixé à 6410 € par année scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la continuité du service.
Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire Le secrétaire

Jean-Paul MONTHIOUX Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-8b-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

9 -Convention de participation élève école Assier

Le Maire donne lecture de la convention sollicitée par la commune d'Assier concernant la participation aux dépenses de fonctionnement de son école pour un enfant scolarisé, en garde alternée dont un des parents est domicilié sur notre commune.
La participation s'élève à 750 €
Le Maire rappelle qu'il existe sur la commune de Capdenac une école primaire en capacité d'accueillir cet élève et de ce fait propose de répondre défavorablement à la requête de la commune d'Assier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition du Maire et le charge d'en informer le Maire d'Assier.

VOTANTS POUR :14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-9-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

10- Don de soutien à la Protection civile pour les communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le Maire rappelle que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Capdenac tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Capdenac contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Le Maire propose de faire un don d'un montant de 1000€ à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire Monsieur à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-10-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce soutien de solidarité en faveur des communes sinistrées.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-10-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.

Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.

Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

11 -Emploi agent administratif via la Préparation opérationnelle à l'emploi avant embauche

Le maire informe que France Travail développe une aide à la formation pour des demandeurs d'emploi et propose d'en faire profiter la collectivité sur un emploi d'agent administratif.
Le maire informe que la préparation optionnelle à l'emploi est une aide pour les employeurs au financement d'une formation préalable à l'embauche avec un contrat de travail d'une durée minimale de six mois.

La période de formation de 300 heures est à la charge de France Travail ce qui couvre la rémunération du candidat ainsi que le versement de 5€ par heure de tutorat à la collectivité.

Par la suite lors du contrat, le salaire et les charges sociales sont à la charge de la collectivité.

Le maire rappelle que le secrétariat de mairie est en surcharge par manque de personnel et propose de valider la formation.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-11-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à lancer ce programme de 300 heures de formation à compter du 1er octobre 2026 en partenariat avec France Travail puis de signer un contrat de 6 mois au candidat retenu.

VOTANTS POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-11-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

12 -Vote tarif droit de place au marché de producteurs de pays

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'association de gestion des marchés des producteurs de pays (AGMP46) afin de pouvoir recevoir les producteurs sous cette appellation.
Le maire rappelle qu'un tarif de droit de place a été voté lors du conseil municipal du 28 mai dernier et propose de le modifier en demandant la gratuité pour cette saison 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du maire concernant la gratuité du droit de place au marché de producteurs pour la saison 2026.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE :0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-12-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

13-Subventions aux associations

Le maire propose d'allouer les subventions aux associations communales ou ayant une action sur la commune comme suit :

Comité des fêtes	Annuelle	2 500.00 €
Derrière le Hublot	Annuelle	
Association Eco-citoyenne	Annuelle	250.00 €
Association Eco-citoyenne	Exceptionnelle	
Tous ensemble	Annuelle	
Au Pied de la Tour	Annuelle	9000.00 €
	Fonctionnement	
Association Rock'citanie	Annuelle	2700.00 €
	Equipement	
Zambra'Zic	Annuelle	1800.00 €
Total		16 250.00 €

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-13-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 28 mai 2026 une partie des subventions aux associations avaient été votées pour un montant de 4 600 € auquel vient s'ajouter 16 250 € soit un total de 20 850 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations

Et mandate le maire pour signer les mandats.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE :0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Secrétaire de séance,
Jean-Paul MONTHIOUX, Christel BOGGIO,

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-13-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

14- Convention de mise à disposition des salles communales aux associations

Le Maire informe du souhait de mettre en place des conventions de mise à disposition pour les locations régulières des salles communales avec les associations de la commune puis il informe que le projet n'est pas assez avancé pour le proposer à la décision du Conseil Municipal et demande de sursoir à cette décision et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-14-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

15-Mise à jour prestations à la salle des Jardins

Le Maire informe des difficultés rencontrées pour le démontage de l'estrade lors de la location de la salle des Jardins.

Le Maire précise que, cette prestation est incluse dans les tarifs proposés et votés le 28 mai 2026 par délibération N°4.

Le Maire propose de retirer cette prestation du tarif et de ne plus la proposer aux locataires. La salle sera louée avec la scène sans possibilité de la démonter ou de la déplacer.
La scène sera démontée exclusivement pour le nettoyage par les agents techniques à une période déterminée.

Le Maire propose d'annuler cette prestation et de procéder à la mise à jour des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et mandate le Maire pour la mise à jour.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-15-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

16-Convention Ville Figeac pour la stèle des combats de Lavayssière

Le Maire rappelle que cette stèle a été mise en place à la mémoire des jeunes combattants tués dans les combats de Lavayssière.

Le Maire précise que, suite à la délibération du 20 mars 2025 validant le projet de modification du panneau d'information ainsi que la plaque portant les noms, la Ville de Figeac demande la signature d'une convention afin de justifier le versement de leur participation de 295.54 €.

Le Maire donne lecture de la convention proposée.

Le Maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et mandate le maire pour signer cette convention.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-16-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-16-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Reçu le :
24 JUIL. 2026

CONVENTION

Ville de Figeac / commune de Capdenac-le-Haut

Entre **La commune de Figeac**, représentée par **Philippe Landrein**, Maire de Figeac, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026,

d'une part,

et **La commune de Capdenac-le-Haut**, représentée par **Jean-Paul Monthioux**, Maire de Capdenac-le-Haut, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2025,

d'autre part.

PREAMBULE

Le 23 juin 1944, des combats opposant des résistants à des forces d'occupation de la Wehrmacht se sont déroulés dans la combe de Lavayssière, sur les communes de Figeac et de Capdenac-le-Haut. Ces combats et des exécutions qui les ont suivis se sont soldés par la mort de 17 résistants.
Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la commémoration des combats de Lavayssière associe chaque année les communes de Figeac, Capdenac-le-Haut et Capdenac-Gare autour du monument de la Carte de France.

La commune de Capdenac-le-Haut a souhaité renouveler et actualiser les informations du panneau d'information historique présent sur place, avec la participation des services mémoriels de l'État (ONAC 46) et de l'association du Souvenir français.

La mémoire des combats de Lavayssière associant de manière étroite les communes de Capdenac-le-Haut et de Figeac, la commune de Capdenac-le-Haut propose à celle de Figeac de participer à l'élaboration du contenu du panneau et au financement de sa réalisation.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-16-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

La commune de Figeac est associée à l'élaboration du contenu et à la réalisation du nouveau panneau historique des combats de Lavayssière.

ARTICLE II

La commune de Figeac participera au financement de ce panneau, à hauteur de 295, 54 euros TTC, montant correspondant à 15% du coût total du panneau.

ARTICLE III

Le panneau sera implanté à la rencontre des communes de Figeac et de Capdenac-le-Haut, près du monument de la Carte de France, qui accueille chaque année les commémorations publiques des combats du 23 juin 1944 et des évènements qui les ont suivis.

Fait en deux exemplaires,

À Figeac, le 16 juillet 2026

VILLE DE FIGEAC (Lot) MAIRIE

Philippe Landrein
Maire de Figeac

Jean-Paul Monthioux
Maire de Capdenac-le-Haut

Mairie de CAPDENAC-LE-HAUT (Lot)

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-16-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026

Réunion du 25 août 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minute en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

Présents
Jean-Paul MONTHIOUX, Marc HENRY, Isabelle DESGOUTTES, Christel BOGGIO, Patrick BALAT, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Françoise MARCHENOIR et Philippe RIMBAUD.
Absents
Ludovic LAVAL, Yoann LOUDIERES, Jean-Pierre FOURCADIER, Mathieu MARTY, Maryline GIMENEZ, Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Procurations
Jean-Pierre FOURCADIER à Marie-Hélène HUTIN, Mathieu MARTY à Isabelle DESGOUTTES, Maryline GIMENEZ à Françoise MARCHENOIR, Yhoan LOUDIERES à Christel BOGGIO, Corinne FERREIRA DE AGUIAR à Marc HENRY.
Secrétaire de séance :
Christel BOGGIO

17- Projet local chasse et utilisation du bâtiment existant

Le Maire informe que le projet n'est pas assez avancé pour le proposer à la décision du Conseil Municipal et propose de sursoir à une décision et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition du maire.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

Secrétaire de séance,
Christel BOGGIO

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20260825-Del-17-25-08-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026